

SARL THOLLET
10 rue Dissé
79 600 AIRVAULT

Mission Régionale d'Autorité Environnementale
Région Nouvelle Aquitaine

A Airvault, le 2 juillet 2019

Objet : Réponse au Courrier du 17 mai 2019

Vos références : Avis n° MRAE 2019APN87 / Dossier P-2019-6686

Madame, Monsieur

Vous nous avez fait parvenir votre avis concernant notre projet d'exploitation d'une carrière sur la commune d'Airvault.

Dans ce cadre, nous souhaitons y apporter réponse et fournir les éléments suivants :

En page 4/6 de cet avis, vous précisez « *La MRAE considère que cet inventaire, son analyse et les mesures de réduction des impacts du projet devraient figurer dans le dossier qui lui a été présenté.* ». Nous souhaitons vous informer que le nouveau diagnostic est en cours de réalisation par la société Biotope (Bon de commande en annexe de ce courrier). Afin d'avoir la meilleure représentativité possible d'un point de vue faunistique et floristique, il a été convenu avec la société BIOTOPE de réaliser un inventaire sur une longue période de plusieurs mois. Ainsi, il est prévu que l'inventaire définitif sera terminé le 18 juillet 2019 et que le rapport soit remis la semaine 31.

En page 5/6 de cet avis, vous précisez « *La MRAE suggère que les bâches de protection sur les camions, « en cas de besoin » selon le dossier, soient systématiquement prévues pendant les opérations de transport.* »

Nous prenons en compte votre remarque et précisons que des bâches de protection sur les camions seront systématiquement mises afin de limiter les envols et émissions de poussières.

En page 5/6 de cet avis, vous précisez « *Les modalités de remise en état du site à l'issue de la phase d'exploitation, succinctement présentées dans le dossier, gagneraient à prendre en compte la possibilité de recréer des habitats naturels pionniers sur les surfaces dénudées.* »

Nous prenons en compte votre remarque et précisons que lors de la remise en état du site, la possibilité de recréer des habitats naturels pionniers sera envisagée. En effet, concernant les habitats naturels pionniers, la mise à nu du substrat permet le développement, après exploitation, des stades pionniers de la végétation, secs sur les terrains filtrants (calcaire, sables) et humides en fond d'excavation sur les terrains étanches (granit, marnes, argiles), suivis de tous les stades de développement, jusqu'au boisement final. On peut donc y observer une grande variabilité des

habitats, liée à la nature de la roche, au degré d'humidité et aux conditions microclimatiques (exposition).

En page 5/6 de cet avis, vous précisez « *Le dossier ne précise pas les projets à considérer dans l'étude des effets cumulés. Aux termes de l'article R.122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact a vocation à aborder le cumul des incidences avec tous projets, existants ou en cours d'approbation, sur les seuls critères de leurs effets similaires sur l'environnement* »

La consultation des bases de données disponibles (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/avis-decisions-r287.html>) sur la commune d'Airvault n'a pas permis d'identifier des projets pouvant avoir des impacts identiques à ceux de l'activité de la Carrière Thiollet.

Les principaux projets identifiés sont :

- Parc Eolien des Terres Lièges (6 Eoliennes)
- Ferme Eolienne à Glénay, Airvault et Tessonnière
- Lotissement pavillonnaire de 13 lots

Enfin, dans la synthèse des points principaux en page 6/6, vous indiquez les remarques suivantes :

- 1) « *La Mission Régionale d'Autorité environnementale relève les dispositions prévues pour mesurer régulièrement les niveaux de bruits et suivre la qualité de l'eau en amont et en aval de l'installation.* »

Nous souhaitons préciser que des mesures de bruit seront réalisées par nos soins tous les 3 ans.

Nous précisons également que la qualité de l'eau dans les piézomètres sera suivie 1 fois par an.

- 2) « *Concernant la biodiversité, le pré-diagnostic réalisé présente des impacts du projet non significatifs sur le milieu naturel. Cette conclusion aurait mérité d'être étayée par un diagnostic faune/flore actualisé et réalisé sur une période propice aux observations naturalistes.* »

Comme mentionné dans la page précédente de ce courrier de réponse, le diagnostic est en cours de réalisation. Il est prévu que l'inventaire définitif s'achève le 18 juillet et que le rapport soit rendu la semaine 31.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Sylvain THIOULET

Gérant

SARL THIOULET TRAVAUX PUBLICS

10 rue de Dissé 79600 AIRVAULT

Tél. : 05 49 70 81 15

Email : contact@btp-thiollet.fr

Siret 313 689 325 00022 – APE 4312 A – FR 80 313 689 325

Annexe 1 : Commande BIOTOPE

3 Bon de commande

Conditions particulières

Proposition commerciale à la société THOLLET

PROPAL_201902_LDO_JMI_Biotope_voletFF_Thiollet_Airvault_Irais

RECAPITULATIF DE L'OFFRE

Nom du client : Société Thiollet

Nom du responsable d'affaire :

N° de TVA intracommunautaire :

Libellé du devis : « Réalisation d'une étude faune / flore sur les communes d'Airvault et Irais pour l'implantation de carrières »

Nom du responsable du dossier chez Biotope : Ludivine DOYEN

PRIX ET CONDITIONS

(Entourer l'option retenue et rayer les autres).

Synthèse	Total H.T. (en euros)	Total T.T.C. (en euros)
Diagnostic écologique pour les deux sites	9 962,50	11 955,00
Impacts, mesures ERC pour les deux sites et Natura 2000 pour Irais	6 745,00	8 094,00
Option Une réunion	940,00	1 128,00
Option : Délimitation des zones humides pour les deux sites	2 360,00	2 832,00

- Délais : 10 mois à partir de la réception du bon de commande signé
- Modalité de paiement pour chaque tranche et option choisie :
 - 30% à la commande,
 - 40% à la fin des visites de terrain (juillet)
 - 30% au rendu final de l'étude.

Conditions de paiement :

Paiement à 30 (TRENTE) jours à compter de la facture, sans escompte si règlement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit et sans notification préalable, à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros.

Tout règlement par virement doit être effectué sur le compte du RIB ci-joint.

Tout règlement par chèque doit être libellé à l'ordre de la SAS BIOTOPE et adressé au Service Comptabilité, BP 58 - 34 140 MEZE - N° TVA FR 41390613610

• Commande

BIOTOPE ne peut engager les travaux désignés dans cette offre sans avoir reçu votre commande écrite, comprenant paraphe de chaque page du présent bon de commande, conditions générales de vente incluses.

La signature du bon de commande par le Client emporte acceptation de l'offre et des conditions générales de vente de Biotope sans réserve.

En cas de nécessité, nous pouvons anticiper la date du début d'exécution de vos ordres si vous nous retournez le présent bordereau daté et signé préférentiellement par mail à l'adresse bourgognefranche-comte@biotope.fr en nous précisant ci-dessous quel sera votre n° de commande. Tout ce qui n'est pas prévu par les présentes conditions particulières est régi par les conditions générales ci-jointes que les parties déclarent accepter.

CLAUSES PARTICULIERES :

Les clauses particulières s'ajoutent aux conditions générales ou les remplacent en cas d'incompatibilité.

DECRIRE LES CLAUSES PARTICULIERES LE CAS ECHEANT OU ENLEVER LA PARTIE / CONTACTER LE JURISTE AFFAIRES BIOTOPE POUR VERIFICATION ET EVENTUELLES RETOUCHES.

N° de commande client :

Cachet de l'entreprise :

SARL THOLLET TRAVAUX PUBLICS

10 rue de Dissé - 79600 AIRVAULT

Tél. : 05 . 49 . 70 . 81 . 15

Email : contact@btp-thiollet.fr

Siret 313 689 375 00022 - APE 4312 A - FR 89 313 689 375
 22, bd Maréchal Foch, BP 58
 34 140 Méze - France
 Tél : +33(0)4 67 18 46 20
 Fax : +33(0)4 67 18 65 38
siegesocial@biotope.fr

Fait le : 22/03/2019

Nom : THOLLET Signature :

(Précédée de la mention "bon pour commande")

Bon pour commande

Société par Actions Simplifiée au capital variable de 18832€
 Siret 390 613 610 00117 APE 7112 B
 N°TVA Intracommunautaire : FR41390613610



Bon de commande et CGV

Conditions particulières - Proposition commerciale « réalisation du volet impacts, mesures et évaluation des incidences Natura 2000 pour le site d'Irais (79) ».

RECAPITULATIF DE L'OFFRE

Nom du client : ICE Conseil / N° de TVA intracommunautaire :

Nom du responsable d'affaire : **Monsieur THOLLET**

Libellé du devis : « Réalisation du volet impacts, mesures et évaluation des incidences Natura 2000 pour le site d'Irais (79) ».

Nom du responsable du dossier chez Biotope : Céline Bernard

PRIX ET CONDITIONS

(Entourer l'option retenue et rayer les autres).

Synthèse	Total H.T. (en euros)	Total T.T.C. (en euros)
Impacts, mesures et Natura 2000	4 260,00	5 112,00
Option : 1 réunion sur site	940,00	1 128,00

• **Délais** : L'étude d'impacts, des mesures et l'évaluation des incidences sera réalisée pour fin octobre 2019.

• **Modalité de paiement** :

50% du montant à la commande pour signifier le début de la mission ;

50% du montant au rendu du rapport correspondant.

• **Conditions de paiement** :

Paiement à 30 (TRENTE) jours à compter de la facture, sans escompte si règlement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit et sans notification préalable, à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros.

Tout règlement par virement doit être effectué sur le compte du RIB ci-joint.

Tout règlement par chèque doit être libellé à l'ordre de la SAS BIOTOPE et adressé au Service Comptabilité, BP 58 - 34 140 MEZE - N° TVA FR 41390613610

• **Commande**

BIOTOPE ne peut engager les travaux désignés dans cette offre sans avoir reçu votre commande écrite, comprenant paragraphe de chaque page du présent bon de commande, conditions générales de vente incluses.

La signature du bon de commande par le Client emporte acceptation de l'offre et des conditions générales de vente de Biotope sans réserve.

En cas de nécessité, nous pouvons anticiper la date du début d'exécution de vos ordres si vous nous retournez le présent bordereau daté et par mail à l'adresse centrebουργogne@biotope.fr en nous précisant ci-dessous quel sera votre n° de commande. Tout ce qui n'est pas prévu par les présentes conditions particulières est régi par les conditions générales ci-jointes que les parties déclarent accepter.

CLAUSES PARTICULIERES :

Les clauses particulières s'ajoutent aux conditions générales ou les remplacent en cas d'incompatibilité.

DECRIRE LES CLAUSES PARTICULIERES LE CAS ECHEANT OU ENLEVER LA PARTIE / CONTACTER LE JURISTE AFFAIRES BIOTOPE POUR VERIFICATION ET EVENTUELLES RETOUCHES.

N° de commande client :

Cachet de l'entreprise :

SARL THOLLET TRAVAUX PUBLICS
 10 rue de Dissé - 79600 AIRVAULT
 Tél. : 05 49 70 81 15
 Email : contact@btp-thiollet.fr
 Siret 313 689 325 00022 - APE 4312 A - FR 80 313 689 325

Fait le : 16/06/2019

Nom : JARSON

Signature :

(Précédée de la mention "bon pour commande")

Bon pour commande

DOMICILIATION	FRANCE				TITULAIRE DU COMPTE
BPI FRANCE 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 MAISONS ALFORT CEDEX	CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB	SAS BIOTOPE 22 BOULEVARD MARECHAL FOCH BP 58 34140 MEZE
BANK IDENTIFICATION CODE (BIC) CPMEFRPPXXX	18359	00043	00009185645	37	
	ETRANGER UNIQUEMENT INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER (IBAN) FR76 1350 6100 0000 6372 2000 044 BANK IDENTIFICATION CODE (BIC) AGRIFRPP835				